



La Chapelle-sur-Erdre, lundi 27 février 2017



Atelier de consultation des acteurs du territoire

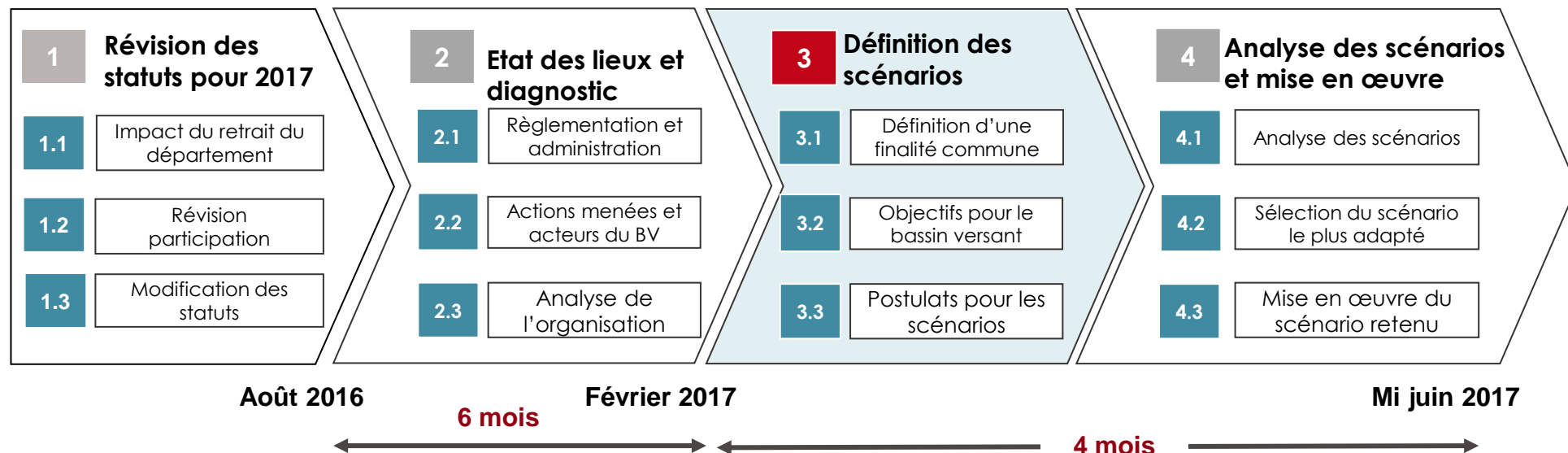
Etude pour l'organisation sur le Bassin Versant de l'Erdre

01

Organisation de l'étude



Planification de l'étude de l'organisation du bassin versant



02

Synthèse de l'atelier de
consultation du 30 septembre

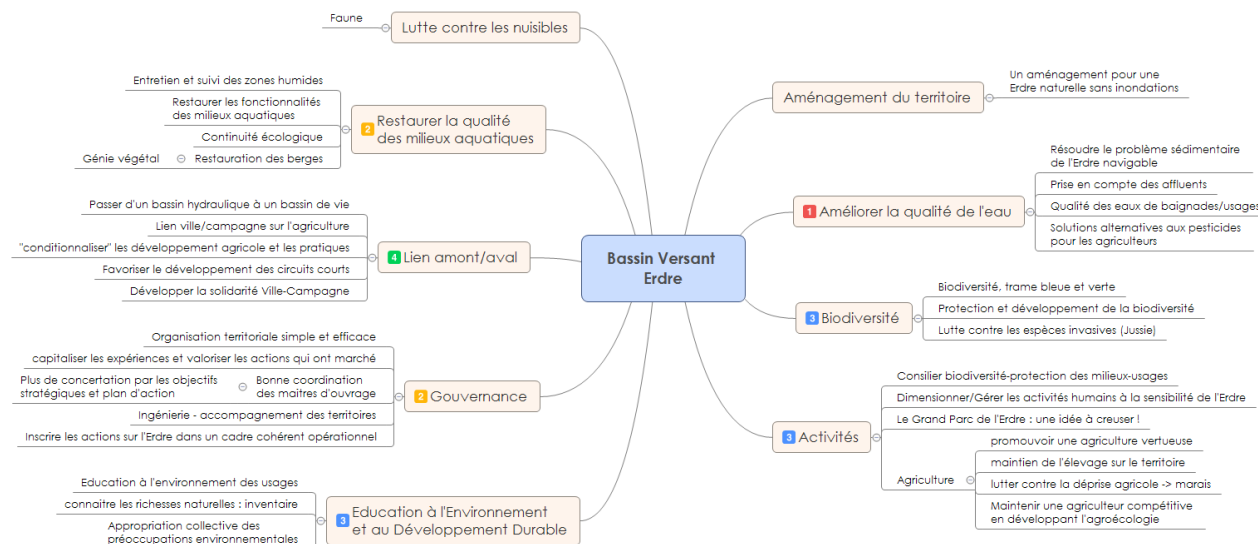


Déroulement de l'atelier

- 🕒 Présentation du cadre réglementaire et implications pour le bassin versant
 - Illustration d'activités menées sur le BV Erdre
- 🕒 1^{er} session d'échange : Enjeux du territoire et finalité commune
 - Constitution de groupes
 - Définition et organisation sur carte mentale des enjeux du territoire
- 🕒 2^e session d'échange : Classement des enjeux selon leur priorité
 - Répartition de points entre les enjeux identifiés (classés par thématiques)
- 🕒 Restitution par groupe des résultats des deux sessions

Résultats des travaux en groupe

- Chaque groupe a ainsi établi une carte mentale des enjeux, reliés à l'élément central : Bassin versant
- Les enjeux ont été placés sur la carte selon les thématiques auxquels ils se rattachaient
- Les priorités ont été données aux différentes thématiques
- Carte mentale reproduite :

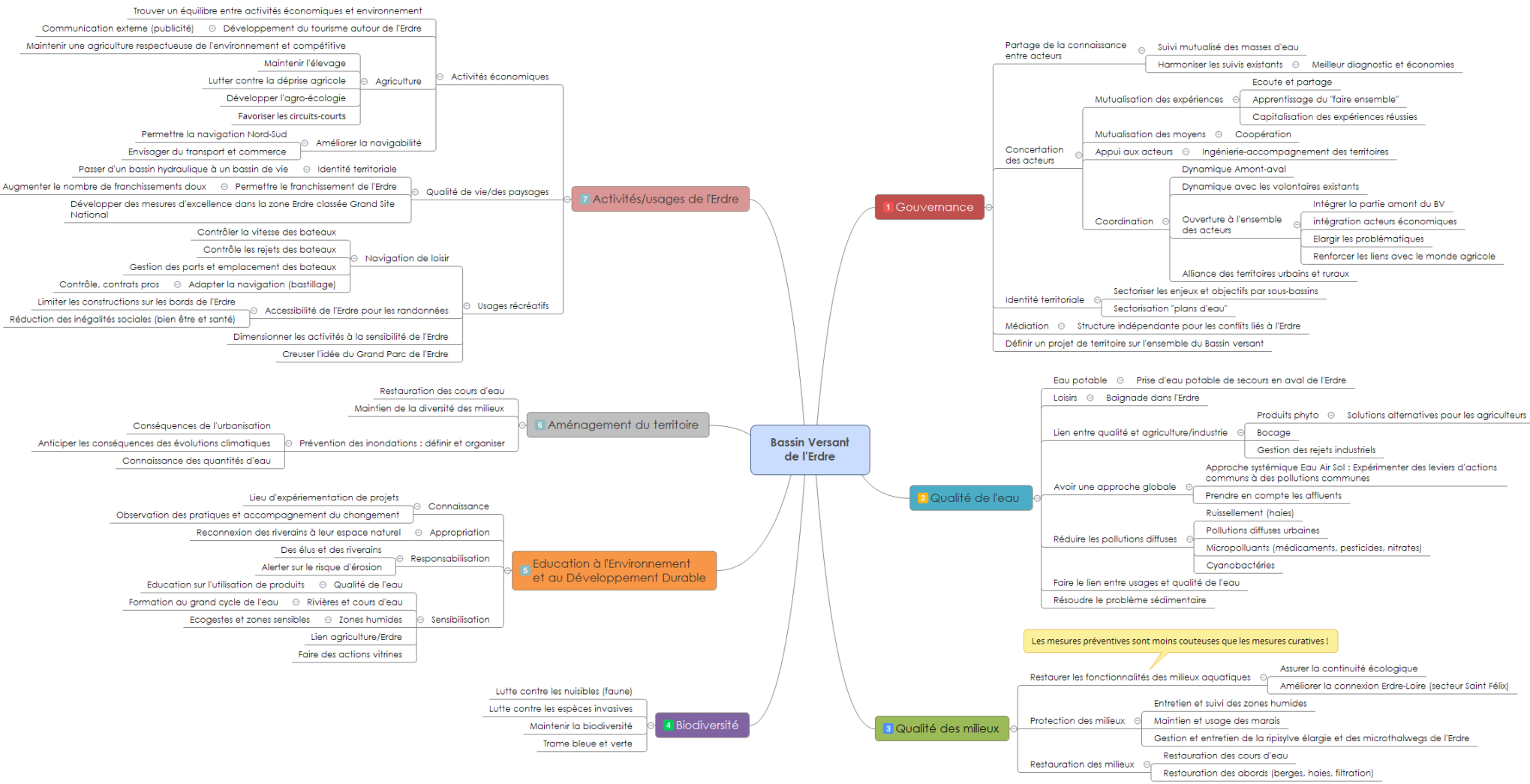


Restitution des résultats et synthèse

- Chaque groupe a présenté les résultats aux autres participants de l'atelier ;
- Cette première restitution a montré :
 - Les thématiques choisies pour classer les enjeux étaient similaires d'un groupe à l'autre. Certains groupes avaient fait des thématiques plus larges, englobant les autres.
 - Classement similaire des priorités d'un groupe à l'autre ;
- L'ensemble des enjeux ont été synthétisés sous le format d'une carte mentale ;



Synthèse des résultats de l'atelier sous forme de carte mentale



Les mesures préventives sont moins coûteuses que les mesures curatives !

02

Conclusions du diagnostic du territoire



Cohabitation des usages



- Peu d'enjeux liés à la quantité ;
- Sur l'Erdre, enjeux des activités économiques et de loisirs utilisant le cours d'eau ;
- Deux acteurs principaux identifiés sur le territoire :
 - Le département en tant que propriétaire et gestionnaire de la voie d'eau ;
 - L'EDENN en acteur de réseau auprès des riverains, des usagers, des communes, des membres du syndicat, du département et de l'état.
- Plusieurs commissions se réunissant en cas de question ou de conflit liés aux usages ;
- Travail de concertation et de mise en réseau parfois invisible mais indispensable en cas de conflit ;
- Rupture Erdre navigable / Erdre naturelle.

Questions qui se posent aujourd'hui



- Quelle échelle pour la structure de concertation ?
- La réglementation de navigation est-elle respectée ?
- Le suivi sanitaire doit-il être étendu à l'ensemble de l'Erdre ?
- Par qui le suivi sanitaire doit-il être porté ?
- L'accessibilité à l'Erdre est-elle satisfaisante ?
- Quelle structure peut assurer la concertation sur les questions d'accessibilité ?
- Le patrimoine naturel et culturel est-il suffisamment valorisé ?
- Quelle structure peut en assurer la valorisation ?

Eau et Milieux Aquatiques - GEMA



● Compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) :

- Compétence portée par les EPCI et par le SI Erdre 49 ;
- Réalisation de travaux à l'échelle des Volets Milieux Aquatiques via des groupements de commande entre les EPCI ;
- Animation des contrats par l'EDENN, fonctionnement différent pour les deux contrats.

● Impact de la loi MAPTAM :

- Transfert obligatoire aux EPCI pour la commune de Saffré et les communes du 49 ;
- Représentation-substitution pour les communes du 49 au SI Erdre 49 ;
- La loi ne modifie pas les droits et devoirs du propriétaire riverain. Le propriétaire d'un cours d'eau est tenu d'entretenir celui-ci.
- Les propriétaires privés et publics de cours d'eau, lacs ou plan d'eau, doivent continuer d'assurer les actions qu'ils ont entreprises relatives à l'entretien des lieux.

Questions qui se posent aujourd'hui



- ❏ Qui doit exercer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques ?
 - EPCI
 - Structure de bassin versant

- ❏ Qui doit animer les contrats de bassin versant ?
 - Structure de bassin versant
 - Structure porteuse du SAGE

Qualité de l'eau



- Lutte contre les pollutions diffuses en ZNA
 - Programme de réduction des produits phytosanitaire en ZNA par l'EDENN et FDGDON ;
 - Intervention sur l'ensemble du bassin versant (y compris Maine et Loire) ;
- Observatoire de la qualité de l'eau
- Dialogue difficile entre SIAEP et secteur agricole sur les périmètres de captage

Questions qui se posent aujourd'hui



- ❏ Qui peut porter les actions de lutte contre les pollutions diffuses non-agricoles:
 - Structure de bassin versant
 - Structure porteuse du SAGE
 - EPCI

- ❏ Quelles interactions entre le monde agricole et une structure de bassin ou les EPCI ?

Prévention des inondations



- Enjeux inondations très limités sur le bassin versant de l'Erdre ;
- Pas d'ouvrage spécifiquement dédié à la protection contre les crues ;
- Responsabilités conservées par l'Etat et les communes pour les cartes des zones inondables ou l'organisation des secours ;
- Des ouvrages ayant un rôle dans la régulation des crues :
 - Ecluse Saint-Félix ;
 - Barrage du Cens ;
 - Barrage de Vioreau.
- ▶ **Demande d'autorisation à effectuer auprès du préfet avant le 31/12/2019 (classe A et B) et 31/12/2021 (Classe C) ;**

Questions qui se posent aujourd'hui



- Nécessité de disposer d'une structure centralisant l'information préventive (culture du risque) et la gestion des crises

Biodiversité



- Deux acteurs principaux identifiés sur le bassin versant : le département (notamment par acquisition foncière) et l'EDENN (gestion des sites Natura 2000) ;
- Une multitude d'autres acteurs, collectivités ou associations, intervenant à différentes échelles ;
- Lien fort avec la gestion des milieux aquatiques (entretien des milieux, continuité écologique etc)

Questions qui se posent aujourd'hui



- Qui doit animer les sites Natura 2000 du territoire :
 - Structure de bassin versant (animation des 2 sites)
 - EPCI (avec mutualisation pour le site à cheval sur 2 EPCI)

- Qui doit centraliser les données naturalistes (spécifiques à la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques) :
 - Département
 - Structure de bassin versant
 - Structure porteuse du SAGE

Education à l'environnement Information - communication



- Le syndicat EDENN participe à la promotion et à la connaissance de l'Erdre et de l'environnement via de nombreuses activités **centrées sur la rivière** ;
- A l'échelle du bassin versant de l'Erdre, les collectivités territoriales, des associations, des entreprises, et des syndicats participent tous à l'EEDD ;
- Difficile de dégager un interlocuteur unique sur ce type de sujet ;
- Volonté de développer la communication autour de l'Erdre à l'extérieur du territoire pour développer le tourisme.

Questions qui se posent aujourd'hui



- ❶ Faut-il développer une information spécifique sur le bassin versant ?
- ❷ Faut-il développer une communication hors du bassin versant pour le tourisme
- ❸ Faut-il disposer d'une structure centralisant les informations sur l'Erdre (usages, navigation, accès, qualité de l'eau etc)
- ❹ Faut-il disposer d'une structure centralisant les informations sur le bassin versant (lutte contre les pollutions, GEMA etc)

Gouvernance du bassin versant – rôle de l'EDENN

- Actions peu visibles pour les membres : rôle de concertation, acteur de réseau entre les communes, les riverains, l'Etat, etc.
- Demandes d'intervention par des acteurs non-membres (Etat ou communes)
- Certaines missions réalisées ne bénéficiant pas directement aux membres (suivi sanitaire)
- Adéquation statuts – actions menées
 - Exemple de la concertation pour les usages
 - Compétence optionnelle non activée par les membres.

Questions qui se posent aujourd'hui

- ❶ Faut-il une structure à l'échelle du bassin versant (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques ?
- ❷ Faut-il une structure à l'échelle du bassin versant (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques et les pollutions diffuses agricoles ?
- ❸ Faut-il un syndicat mixte de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pouvant associer EPCI, département, chambres d'agriculture) ?
- ❹ Faut-il un syndicat mixte ou intercommunal sur les aspects de gestion de crise, d'information, de communication, usages, suivi sanitaire etc ?
- ❺ Faut-il une association sur les usages, la qualité de l'eau, la biodiversité et l'information/communication ?

03

Sessions d'échange



2^e session : discussion autour des points non tranchés

- En fonction des résultats de la session 1, proposition de quelques sujets de discussion par petits groupes
- Participation aux différents groupes en fonction des sujets d'intérêt
- Restitution des arguments pour et contre à l'ensemble des participants

